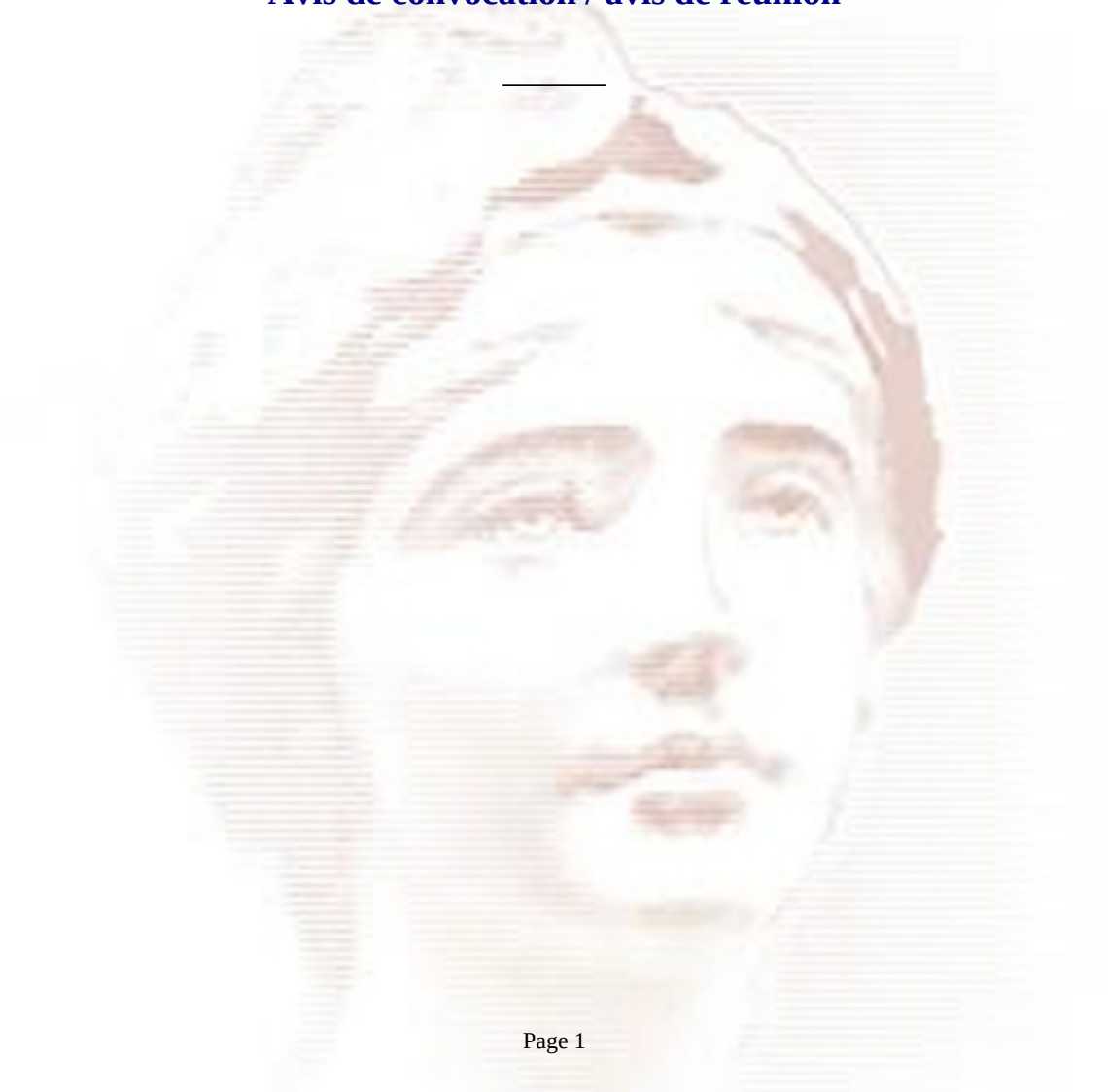
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



AUBAY

Société anonyme au capital de 6.369.232,50
Euros 13 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne-
Billancourt 391 504 693 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

Avis de convocation

Les actionnaires d'Aubay sont informés qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte, qui se tiendra le mardi 12 mai 2026, à 9H00 au siège social de la société, 13 rue Louis Pasteur à Boulogne -Billancourt (92100), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025
2. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du montant du dividende
5. Approbation des conventions règlementées
6. Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux
7. Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Christian AUBERT, Président du Conseil d'administration
8. Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Philippe RABASSE, Administrateur et Directeur Général
9. Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Vincent GAUTHIER, Administrateur et Directeur Général Délégué
10. Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur David FUKS, Directeur Général Délégué
11. Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Philippe CORNETTE, Directeur Général Délégué
12. Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Christophe ANDRIEUX, Directeur Général Délégué
13. Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Paolo RICCARDI, Directeur Général Délégué
14. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2026
15. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2026
16. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Vincent GAUTHIER, Directeur Général Délégué et administrateur, au titre de l'exercice 2026
17. Approbation de la politique de rémunérationde Monsieur David FUKS, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2026
18. Approbation de la politique de rémunération des autres Directeurs Généraux Délégués au titre de l'exercice 2026
19. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2026
20. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

21. Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

22. Pouvoirs pour les formalités

****

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée, **soit le 5 mai 2026 à zéro heure, heure de Paris** :

– Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société

– Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

B. Modalités de vote à l'Assemblée Générale.

1. Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée Générale pourront :

– ***pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif :*** (i) se présenter le jour de l'Assemblée Générale directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou (ii) demander une carte d'admission (a) auprès des services CIC, par voie postale à l'adresse suivante : CIC Services Assemblées Générales, 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr; ou (b) sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site dont l'adresse est la suivante : https://www.actionnaire.cic-marketsolutions.eu;
– ***pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur :*** (i) demander, à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée ou (ii) si cet intermédiaire habilité est connecté à la plateforme sécurisée VOTACCESS, demander sa carte d'admission via cette plateforme en y accédant par le portail internet de cet intermédiaire habilité.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, ou à toute autre personne pourront :

– ***pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif :*** (i) renvoyer le formulaire de vote qui peut être obtenu sur simple demande adressée au siège social de la société ou au CIC Services Assemblées Générales, 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr ou (ii) transmettre ses instructions de vote ou désigner (ou révoquer) un mandataire avant l'Assemblée Générale sur la plateforme sécurisée VOTACCESS;
– ***pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur :*** (i) demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé soit par voie postale à : CIC Services Assemblées Générales, 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr; ou (ii) si cet intermédiaire habilité est connecté à la plateforme sécurisée VOTACCESS, voter ou désigner (ou révoquer) un mandataire via cette plateforme en y accédant par le portail internet de cet intermédiaire habilité.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance et de pouvoir sera mis en ligne sur le site de la société www.aubay.com .

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales du CIC, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblé e Générale, soit le **8 mai 2026**. Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225 -81 et R. 225-83 du Code de commerce par demande adressée à CIC Services Assemblées Générales, 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr.

La plateforme sécurisée VOTACCESS sera ouverte à compter du **22 avril 2026**. La possibilité de voter ou de désigner un mandataire via celle-ci prendra fin la veille de l'Assemblée Générale, soit le **11 mai 2026 à 15 heures, heure de Paris**, conformément à l'article R. 225-80 du Code de commerce. Toutefois, afin d'éviter tout éventuel engorgement, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attend re la veille de l'Assemblée Générale pour voter.

3. Conformément aux dispositions des articles R.22-10-24 et R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

– ***pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif pur :*** l'actionnaire devra envoyer un email revêtu d'une signature électronique obtenue auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr en précisant le nom de l'émetteur concerné, la date de l'Assemblée Générale, les nom, prénom usuel, domicile et numéro de compte courant nominatif du mandant auprès du CIC ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire ;
– ***pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur ou au nominatif administré :***
l'actionnaire devra envoyer un email revêtu d'une signature électronique obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr en précisant le nom de l'émetteur concerné, la date de l'Assemblée Générale, ses nom, prénom usuel, domicile et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite à CIC Services Assemblées Générales, 6 avenue de Provence 75452 Paris

Cedex 09 ou par mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr. Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée Générale, le 11 mai 2026 à 15 heures (heure de Paris). Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 8 mai 2026.

C. Droit de communication des actionnaires

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22 -10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société (www.aubay.com) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition sur le site internet de la Société (www.aubay.com).

Par ailleurs, à compter de la convocation, les actionnaires pourront demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225 -81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par mail à l'adresse suivante : adrilhon@aubay.com.

Dans ce cadre, les actionnaires sont invités à faire part dans leur demande de l'adresse électronique à laquelle ces documents pourront leur être adressés afin que la Société puisse valablement leur adresser par mail conformément à l'article 3 de l'Ordonnance précitée. Les actionnaires au porteur devront justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte.

D. Questions écrites.

A compter de la mise à disposition des actionnaires des documents préparatoires et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit **le 6 mai 2026**, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225 -84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : adrilhon@aubay.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

E. Retransmission de l'Assemblée.

Une retransmission en direct de l'assemblée générale du 12 mai 2026 à 9h00 sera disponible. Les actionnaires souhaitant se connecter à distance pour suivre l'assemblée générale devront en faire la demande par courriel à l'adresse suivante aubay@actus.fr en fournissant :

1. Une attestation d'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :
2. Une copie de leur pièce d'identité ;
3. Le numéro de téléphone ou l'adresse email qu'ils souhaitent utiliser pour se connecter.

Les détails de connexion seront transmis par retour de courriel après validation de l'inscription.

Le Conseil d'Administration.